



## **MAIRIE DE FRESSINES**

### **PROCES VERBAL** **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 11 OCTOBRE 2022**

Le onze octobre deux mille vingt-deux à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19      Nombre  
de membres présents : 14

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILLAUD Chantal, GONORD Audrey, MISBERT Christelle, BOUGEOIS Chantal, MM FOUCHÉ Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DÉCOU Christophe, DUPEU Laurent, POIGNAND Cyrille, DURAND Sébastien, GIRAUD Arnaud.

Excusés : Mmes BILLON Nathalie, PISSY Peggy, MM. HOARAU Jean-Bernard, CHAIGNEAU Patrick.

Absent : RULLIER David.

Pouvoirs : Mme BILLON Nathalie ayant donné pouvoir à Mme BOUGEOIS Chantal,  
M. CHAIGNEAU Patrick ayant donné pouvoir à M. FOUCHÉ Patrice,

#### **1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BOUGEOIS Chantal est désignée secrétaire de séance.

#### **2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2022**

Les élus n'ayant aucune remarque à formuler, approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 13 septembre 2022.

#### **3 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA STRATÉGIE DU PROJET DE TERRITOIRE « MELLOIS EN POITOU » 51/2022**

Monsieur le maire et Mme BRILLAUD présentent à l'assemblée le diaporama portant sur la Stratégie du Projet de Territoire « Mellois en Poitou », adoptée en Conseil communautaire le 30 juin 2022.

Après cette présentation, le conseil municipal se concerte à ce propos.

Vu le conflit non solutionné lié au PACTE Fiscal et Financier.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis défavorable à la Stratégie du Projet de Territoire « Mellois en Poitou » avec :

- 12 abstentions, - 0

vote « pour », - 4

votes « contre ».

#### **4 – PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE MELLOIS EN POITOU**

M. ROUSSEAU diffuse aux élus un diaporama présentant le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement de la communauté de commune Mellois en Poitou. Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

#### **5 – DÉLIBÉRATION POUR PROVISIONS DE CREANCES DE PLUS DE 2 ANS NON RECOUVRÉES**      **52/2022**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le tableau transmis par la trésorerie de Melle, recensant les créances prises en charge depuis plus de deux ans, non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses.

Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision, représentant 15 % de la somme due, qui s'élève pour la commune de Fressines à 39,81 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, les conseillers, approuvent à l'unanimité la provision de créance proposée et son inscription au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation » du budget communal 2022.

#### **6 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - VIREMENT DE CREDITS**

**53/2022**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir une somme au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » pour provisionner les créances de plus de 2 ans non recouvrées et qu'il convient d'effectuer les virements de crédits, comme suit :

##### **Virements de crédits**

| <b>Libellé</b>                             | <b>Art.</b> | <b>Montant<br/>Dépenses</b> | <b>Art.</b> | <b>Montant Recettes</b> |
|--------------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|-------------------------|
| <b><u>Section de fonctionnement</u></b>    |             |                             |             |                         |
| Dotations aux provisions pour dépréciation | 6817        | + 40,00 €                   |             |                         |
| Dépenses imprévues                         | 022         | - 40,00 €                   |             |                         |
| <b><u>Total</u></b>                        |             | <b>0</b>                    |             |                         |

Les conseillers, après délibération, approuvent les virements de crédits tels que présentés.

#### **7 – COTISATION ADHÉSION I.D.79 ET C.A.U.E.**      **54/2022**

Monsieur le maire présente aux conseillers la proposition d'adhésion à I.D. 79 (Ingénierie Départementale 79) dont la cotisation pour l'année 2023 est de 200,00 € et au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Deux-Sèvres) dont la cotisation pour l'année 2023 est de 200,00 €.

Outil d'aide à la décision et à la conduite de projets, I.D.79 apporte une assistance technique, juridique et financière à ses adhérents. L'agence facilite le montage, le lancement et la réussite des projets par un accompagnement technique global.

Elle s'appuie pour cela sur la mosaïque des compétences des services départementaux mais aussi sur le savoirfaire de ses partenaires comme le C.A.U.E. et l'association des Maires.

Après délibération, les élus acceptent à l'unanimité de donner une suite favorable à ces demandes et de verser les cotisations de 200,00 € pour I.D.79 et 200,00 € pour le C.A.U.E. pour l'année 2023.

## **8 – AVIS SUR L'APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE FRESSINES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211 DU CODE GENERAL**

### **DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

55/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-41 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son articles L.5211-57 ;

VU le pacte de gouvernance de Mellois en Poitou approuvé par le conseil communautaire du 27 mai 2021 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Fressines approuvant le Plan Local d'Urbanisme le 1<sup>er</sup> mars 2005 ;

VU l'arrêté n° A2022AU01 du 18 mai 2022 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU de Fressines ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°C30\_06\_2022\_06 du 30 juin 2022 prescrivant les modalités de concertation de la modification simplifiée n°2 du PLU de Fressines,

VU la décision n° MRAe2022DKNA167 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date 16 août 2022 de dispenser la procédure de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Fressines d'évaluation environnementale ; VU le projet visant à :

- Clarifier le règlement de la zone AUe afin d'autoriser des activités industrielles non admises aujourd'hui,
- Modifier la portée du règlement de la zone UHi pour admettre l'évolution du bâti existant.

VU la procédure de mise à disposition du public du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2022 en mairie de Fressines et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

ENTENDU l'exposé de monsieur le Maire présentant le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Fressines ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

EMET un avis favorable sur l'approbation de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Fressines

## **9 – FINANCEMENT DU PROJET HIP-HOP DE L'ÉCOLE PIERRE MOINOT**

Mme LEDOUX présente aux élus la demande de subvention de Mme MOLL et M. TEXEREAU ainsi que le devis, relatif au projet Hip-Hop à l'école pour l'année scolaire 2022-2023.

Après concertation les membres du conseil municipal prennent acte et émettent un avis favorable à la demande de subvention, pour le projet Hip-Hop à l'école et dont le plan de financement est le suivant :

|                                          |             |
|------------------------------------------|-------------|
| Montant Total du devis (en TTC)          | 2 911, 25 € |
| Participation de la Coopérative scolaire | 511,25 €    |
| Participation de l'APE                   | 1 200,00 €  |
| Participation de la commune de Fressines | 1 200,00 €  |

La somme sera inscrite au budget communal 2023.

## **10 – ORGANISATION DU 11 NOVEMBRE 2022**

Les élus font le point sur le déroulé de la cérémonie du 11 novembre 2022 en présence d'un piquet d'honneur.

## **11 – POSITION DU CONSEIL SUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE**

Au vu de l'explosion du prix de l'énergie, les membres du bureau se sont interrogés au sujet des illuminations de fin d'année. Monsieur le maire rappelle les mesures, afin de réduire la consommation d'énergie déjà prises : installation d'horloges « ASTRO », et restriction des horaires de l'éclairage public, extinction du chauffage à l'école le week-end. Après concertation, les membres du conseil prennent la décision d'installer les illuminations de Noël, à l'école, à la salle des fêtes, à la mairie et à la bibliothèque à compter du 09 décembre jusqu'au 03 janvier. De plus, les illuminations seront en fonctionnement du coucher du soleil jusqu'à 22h00.

## **12 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **Commission information/communication**

Mme GIRAUD informe les élus que lundi 17 octobre, une réunion pour l'organisation du Téléthon est prévue.

### **Commission voirie/bâtiments**

M. DÉCOU informe les élus du départ de Mme GIRAULT Pascaline du service technique suite à sa démission. Les haies et certains arbres du lotissement des Jardins des Chaumettes ont été arrachés et replantés pour certains au local technique, pour les autres, un courrier sera distribué demain pour les riverains qui pourraient être intéressés. Par ailleurs, la commune a reçu la demande d'un riverain qui souhaite vider sa piscine, et propose que la commune puisse récupérer l'eau. L'eau va être utilisé pour arroser les végétaux en question.

Le portail du cimetière doit être posé pour la Toussaint.

Ce jour, a eu lieu une réunion avec M. VIGNIER, la réception des travaux pour l'extension du local technique pourrait se faire dans environ 3 semaines.

La commission voirie se réunit le jeudi 27 octobre à partir de 18h30.

### **Commission sécurité/environnement**

Concernant l'espace Fitness, M. ROUSSEAUX informe les élus que les trous pour les fondations seront réalisés le jeudi 13 octobre et l'installation 2 semaines après.

L'alarme au local technique est en fonctionnement. Celle pour le bâtiment de la mairie, la salle des associations et le bar le sera très prochainement.

### **Commission école**

Mme LEDOUX fait un retour à propos de la réunion qui a eu lieu juste avant le conseil avec les agents, les enseignants et certains élus. Tout d'abord le fonctionnement de l'école a été abordé. Un problème lié à la quantité de toilette a été soulevé, un réaménagement du planning des agents est à prévoir.

Ce qu'il ressort de cette réunion est un souhait de la directrice de l'école de travailler avec les mêmes règles que ce soit les enseignants que les agents et une volonté de considérer les agents comme des collègues.

La commission école se réunit le 19 octobre à partir de 18h30 pour travailler sur le moment de Noël.

Le conseil des jeunes se réunit demain. Le conseil des jeunes a constitué 3 commissions :

- la commission pour le club de lecture encadrée par M. POIGNAND, la commission se réunie à la bibliothèque,
- la commission pour le visionnage d'un film, encadrée par Mme GIRAUD, une inscription est en cours sur une plateforme pour consulter le catalogue de films,
- la commission en charge du potager partagé, encadré par Mme LEDOUX, un article consacré à cette commission va paraître dans le prochain Fressines Infos, concernant le don de plans.

### **Commission CCAS**

Mme BALOTHE fait un retour aux élus concernant le repas des aînés en date du 1<sup>er</sup> octobre 2022, dont le thème était « l'école à Fressines en 1950 ». Lors de ce repas, il y avait 140 personnes à table dont 113 aînés.

### **13 – INFORMATIONS DU MAIRE**

Monsieur le maire informe les élus que suite au départ de Mme GIRAULT en date du 05 octobre 2022, Mme LEVESQUE-RENAUD Charlene a été recrutée pour un CDD de 12 mois.

La commune va être contrainte de régler la somme de 25 000 € (prévue au budget 2022) à la communauté de communes Mellois en Poitou, correspondant au reliquat lié à la dette assainissement lors du transfert de compétences.

### **14 – QUESTIONS DIVERSES**

Une demande pour l'installation d'un porte vélo à la salle des fêtes est communiquée au conseil. La commission sécurité va étudier les possibilités.

Le conseil est informé de la présence d'un nid de frelon à La Chesnaye.

Fin de la séance : **22H40**

Conseil municipal du 11 octobre 2022

| NOM Prénom          | Signature | Pouvoir Excusé(e)<br>Absent(e)               |
|---------------------|-----------|----------------------------------------------|
| FOUCHE Patrice      |           |                                              |
| LEDOUX Nadine       |           |                                              |
| ROUSSEAUX Patrick   |           |                                              |
| GIRAUD Marie-Claude |           |                                              |
| DECOU Christophe    |           |                                              |
| BALOTHE Paulette    |           |                                              |
| PISSY Peggy         |           | Excusée                                      |
| BOUGEOIS Chantal    |           |                                              |
| BRILLAUD Chantal    |           |                                              |
| HOARAU Jean-Bernard |           | Excusé                                       |
| DUPEU Laurent       |           |                                              |
| BILLON Nathalie     |           | Excusée<br>Pouvoir à Mme BOUGEOIS<br>Chantal |
| MISBERT Christelle  |           |                                              |
| POIGNAND Cyrille    |           |                                              |
| DURAND Sébastien    |           |                                              |
| RULLIER David       |           | Absent                                       |
| GIRAUD Arnaud       |           |                                              |
| GONORD Audrey       |           |                                              |
| CHAIGNEAU Patrick   |           | Excusé<br>Pouvoir à M. FOUCHÉ Patrice        |